

LA REPRÉSENTATION DES OFFICIELS FÉDÉRAUX

Élections FFS 2026



Mars 2026



La représentation des officiels & encadrants bénévoles



→ Au sein du comité directeur de la FFS

2 MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR FFS

A parité *

Élections en
avril / mai 2026

Siègent avec voix
délibérative à
compter de juin 2026



1 représentant des
encadrants



1 représentante des
officiels

Participent à la
définition de la
politique fédérale

Portent les
considérations des
bénévoles au sein des
instances

La représentation des officiels & encadrants bénévoles



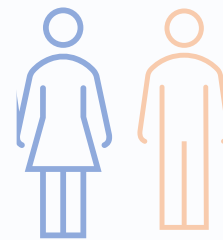
→ Au sein des instances de la FFS

COMMENT ÇA MARCHE ?

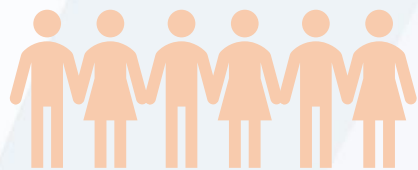
Élus par leurs pairs !
(sous le contrôle de la commission électorale)



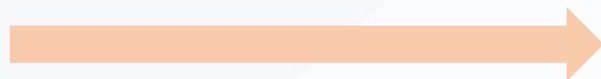
Les encadrants bénévoles élisent 1 représentant



Un homme et une femme élus
jusqu'en juin 2030



Les officiels bénévoles élisent 1 représentante



Siège au Comité directeur
&
Siège à la commission
Formation des cadres

Siège au Comité directeur
&
Siège à la commission
Règles et contrôles

Les missions de la représentante des officiels

→ **Siéger au comité directeur et à la commission *Règles et contrôle* de la FFS**



LE RÔLE DU COMITÉ DIRECTEUR :

- Il est l'organe dirigeant principal de la FFS
- Il conduit les orientations de la politique générale de la fédération définies par l'AG
- Il propose le budget général de la fédération validé par l'AG et en suit l'exécution
- Il adopte les règlements fédéraux



LE RÔLE DE LA COMMISSION *RÈGLES ET CONTRÔLE*

- Harmonisation des règlements des différentes disciplines et des techniques informatiques de gestion des courses et fichiers
- Mise en place du système de compétition, de l'homologation des pistes à l'homologation des résultats, en passant par l'enregistrement des classements officiels
- Garantie la cohérence et de l'équité de chaque compétition
- Sécurisation du périmètre d'organisation des compétitions

Les missions de la représentante des officiels

→ Représenter les officiels fédéraux

* LE RÔLE DE LA REPRÉSENTANTE → Porter si nécessaire la voix des officiels fédéraux au sein des instances FFS

* *EXEMPLES DE THÉMATIQUES TRAVAILLÉES DURANT LA MANDATURE 2024/2026 :*

- Responsabilité juridique et défense des officiels lors d'incidents sur les compétitions
- Moderniser et sécuriser le suivi des officiels pendant les compétitions – Mise en place d'une API

L'élection de la représentante des officiels



ÉLECTIONS PAR SES PAIRS

- Vote électronique à bulletin secret (*via un lien reçu par mail ou sms*)
- Chaque votant dispose d'une voix

Attention, seules pourront voter les personnes inscrites sur la liste électorale (*voir ci-dessous*)



SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE À UN TOUR

- La candidate qui obtient le plus de voix est élue
- En cas d'égalité la candidate la plus jeune est déclarée élue
- S'il y a une seule candidate : vote pour ou contre

L'élection de la représentante des officiels



MANDAT

- Mandat de 4 ans
- En cas de vacances en cours de mandat >> Nouvelle élection pour le remplacement de la représentante, jusqu'à la fin du mandat prévu initialement (du même sexe)



REMARQUES SUR LES 2 COLLÈGES (*ENCADRANTS ET OFFICIELS*)

- Une personne répondant aux critères pour voter dans les 2 collèges peut voter pour les 2 élections (si elle s'inscrit sur les 2 listes électorales)
- Par définition, une même personne ne peut être candidate ni élue dans les 2 collèges (cf. règles de parité)
- Pour être éligible, il ne faut être ni salarié ni prestataire de la FFS, d'un CS ou d'un club (ni avoir fait l'objet de certaines condamnations/sanctions disciplinaires)

Qui peut voter ?

CONDITIONS CUMULATIVES POUR PRENDRE PART AU VOTE POUR L'ÉLECTION DE LA REPRÉSENTANTE DES OFFICIELS :

- Être inscrit sur la liste électorale constituée pour l'élection de la représentante des officiels bénévoles le 10 avril 2026 à 12h00
- Être titulaire d'un diplôme de juge, de juge de compétition, de délégué technique, de chronométreurs ou de traceurs, valide le 10 avril 2026
- Être titulaire d'une licence COMPÉTITEUR ou DIRIGEANT valide le 10 avril 2026 à 12h00

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE DES OFFICIELS BÉNÉVOLES](#)

(OBLIGATOIRE POUR POUVOIR VOTER – AVANT LE VENDREDI 10 AVRIL 2026 À 12H00)



REMARQUE

- *Les personnes titulaires d'une licence COMPÉTITEUR option Moniteurs ESF et titulaires des diplômes requis peuvent s'inscrire sur la liste électorale et participer au vote*

Qui peut candidater et être élue ?

CONDITIONS CUMULATIVES POUR CANDIDATER ET ÊTRE ÉLUE À L'ÉLECTION DE LA REPRÉSENTANTE DES OFFICIELS :

- Être une femme de 18 ans révolus le 2 mai 2026
- Ne pas faire l'objet d'une incompatibilité (*article 34 des statuts FFS*)
- Être titulaire d'un diplôme valide de délégué technique FFS (au 10 avril 2026)
- Avoir fait l'objet d'au moins un recyclage de son diplôme de DT (au 10 avril 2026)
- Avoir officié au moins une fois en tant que DT au cours de la saison 2025/2026 (au 10 avril 2026)
- Être valablement inscrite sur la liste électorale le 10 avril à 12h00
- Avoir rempli une attestation sur l'honneur de remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité
- Être titulaire d'une licence COMPÉTITEUR OU DIRIGEANT valide le 10 avril 2026 à 12h00

POUR CANDIDATER, MERCI D'ADRESSER (AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION) UN COURRIER POSTAL OU UN MAIL À : JURIDIQUE@FFS.FR

AVANT LE VENDREDI 10 AVRIL 2024 À 12H00 (DATE DE RÉCEPTION FAISANT FOI)



REMARQUE

- Les DT FIS (également titulaires du diplôme de DT FFS) sont éligibles

Le calendrier



DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION DE LA REPRÉSENTANTE DES OFFICIELS

- Ouverture des inscriptions sur la liste électorale et des candidatures : courant mars 2026
- Clôture des inscriptions sur la liste électorale et des candidatures : vendredi 10 avril à midi (12h00)
- Examen des candidatures par la CSOE : entre le 13 et le 17 avril 2026
- Ouverture des votes : vendredi 24 avril 2026
- Clôture des votes : samedi 2 mai à 18h
- Proclamation des résultats : lundi 4 mai 2026

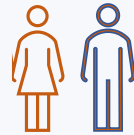


LA REPRÉSENTANTE ÉLUE SIÉGERA AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR FFS ET AU SEIN DE LA COMMISSION RÈGLES ET CONTRÔLES À PARTIR DE L'AG FFS DU 19-20 JUIN 2026

La FFS compte sur vous !

CANDIDATEZ POUR DEVENIR LA REPRÉSENTANTE DES OFFICIELS

Et parlez-en avec vos pairs !

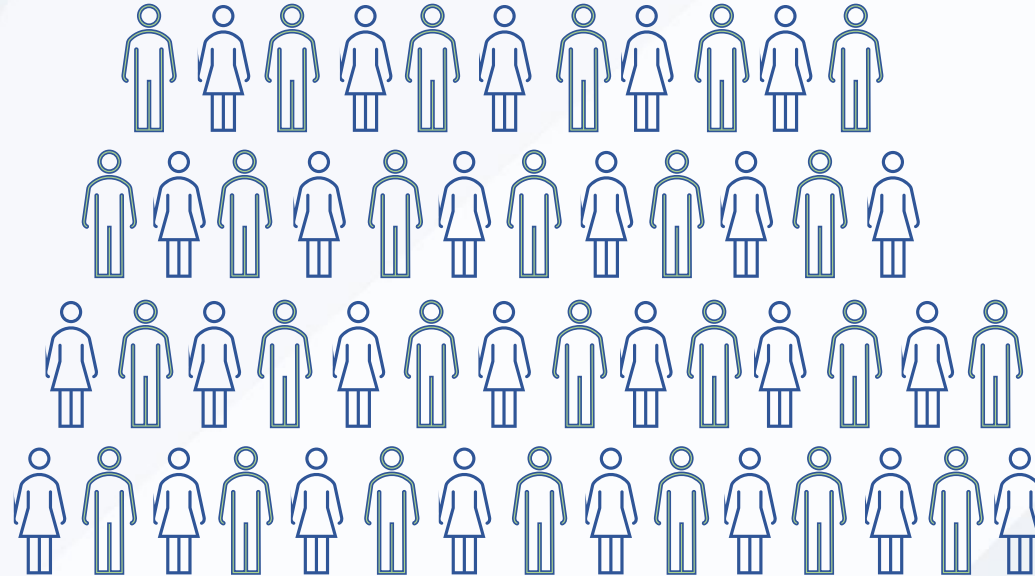


Envie d'avoir
une démarche
positive ?

Envie de vous
investir pour
votre
fédération ?

Envie de
représenter les
officiels
bénévoles ?

Envie de
participer à la
politique
fédérale ?



Besoin de précisions ?

- ARTICLE 34 DES STATUTS DE LA FFS : incompatibilités
- ARTICLE 39 DES STATUTS DE LA FFS : Élections des administrateurs représentants des officiels et des encadrants bénévoles
- ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFS : Conditions communes de l'élection de ces 2 représentants
- ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFS : Conditions spécifiques de l'élection du représentant des officiels

Encore des questions ? Le service juridique FFS est là pour vous répondre !



PRUNE ROCIPON

06 32 56 16 06

procipon@ffs.fr



MARIE BORNARD

04 50 51 98 74

mbornard@ffs.fr